

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 35 (1947)

Heft: 723

Artikel: Documentation professionnelle : la profession de sage-femme

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-266105>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

le peuple suisse pourrait accepter sans arrière-pensée.

Le Comité genevois a lui aussi défendu un projet qui donne des rentes plus élevées sans augmenter les contributions des finances fédérales et cantonales, en s'appuyant sur le système de la répartition. On ne l'accusera pourtant pas d'être adversaire de l'Assurance-vieillesse !

L'erreur du Conseil fédéral a été de présenter un projet intangible, à prendre ou à laisser. M. le Conseiller national Guinand a vainement tenté de remonter le courant.

Le fonds d'égalisation prévu de 3 milliards, tout en chargeant le projet d'un poids considérable, risque dans trente ans d'être un leurre, car nul ne peut connaître la puissance d'achat du franc à cette époque et il met entre les mains de l'Etat une puissance capitaliste énorme. Qu'a fait le Conseil fédéral des sommes qu'il devait, de par la constitution, réservé depuis des années à l'Assurance-vieillesse ?

On peut donc, en toute bonne foi, se poser des questions quant à la mise en train d'une œuvre sociale d'une pareille envergure. Et n'est-ce pas un argument quelque peu fallacieux de dire que si on n'adopte pas le projet officiel c'est renvoyer l'Assurance-vieillesse à 20 ou 30 ans. Car qui empêche, dans notre démocratie, au lendemain d'un vote, de proposer un projet qui tienne compte d'un certain nombre d'objections et de la faire discuter par les Chambres, réunies à la plus prochaine session ? Or a bien mis en œuvre une procédure accélérée pour les articles constitutionnels concernant la protection de la famille.

Par ces quelques lignes nous avons seulement voulu éviter que par des généralisations massives et simplistes on traite d'embâle de « saboteurs » un grand nombre de ceux (et ils appartiennent à tous les milieux) qui ont de tout leur cœur œuvré pour l'Assurance-vieillesse et qui, aujourd'hui avant de prendre une position définitive se posent des questions angoissantes qui ne manquent pas de les préoccuper. Mais ce qu'on peut affirmer c'est que, quel que soit le résultat final, l'Assurance-vieillesse doit se réaliser et qu'elle le sera, en 1948 ou en 1949, car l'élan donné par l'initiative ne s'arrêtera pas. Il faut que nos vieillards, en Suisse, n'aient plus cette appréhension amère du lendemain.

Nous femmes ne pouvons nous désintéresser de cette urgente réalisation sociale et c'est de toute notre conviction que nous devons nous tenir au courant et travailler pour sa meilleure application.

Andrée L.

Enseignement ménager

Un grand effort a été tenté ces dernières années pour développer et améliorer l'enseignement ménager. On a raison, car l'émancipation de la femme est liée à la façon dont elle conçoit et dont elle exécute les travaux ménagers. Mais, bien que l'on estime que « mettre la main à la pâte » soit le meilleur moyen d'apprendre un métier, je ne crois pas que ce soit le bon pour ce qui concerne le ménage, qui n'est pas à proprement parler « un métier ».

En outre les jeunes filles de 12-13 ans, parfois plus jeunes, qui suivent les cours ménagers sont très vite rebutées si on les astreint à des travaux pénibles; leurs bras minces s'épuisent à la manœuvre d'ustensiles lourds. Elles ne voient alors dans le ménage qu'un ensemble de besognes déplaisantes. Je voudrais qu'on leur donne plutôt des leçons d'économie domestique; qu'on leur apprenne le prix des denrées, leur valeur alimentaire, leur saison, qu'elles connaissent la valeur nutritive des viandes, des légumes, des fruits; qu'elles sachent créer des menus d'été et d'hiver, des menus d'enfants, de travailleurs, de vieillards. Il se peut que cela ne

Nos principales collaboratrices pour 1947

Mmes et Mles

- S. BONARD: (*Féminisme, suffrage, articles de fonds, expositions, etc., etc.*)
Dorette BERTHOUD: (*Etudes et feuilletons littéraires et historiques, essais et considérations féministes, etc.*)
E. de CENTA (Lisette): (*Féminisme, comptes rendus, variétés, etc.*)
DERRON-ULLIAC: (*Questions féministes et professionnelles*)
Marg. EVARD: (*Education, psychologie*)
M. FOLLY: (*Traductions, adaptations, comptes rendus, etc.*)
Marianne GAGNERIN: (*Etudes et feuilletons littéraires et artistiques*)
M. GAMPERT: (*Comptes rendus bibliographiques*)
Renée GOS: (*Etudes littéraires, comptes rendus bibliographiques, variétés, etc.*)
Gabrielle GUCHARDET: (*Comptes rendus divers, reportages, etc.*)
E. KAMMACHER, avocate: (*Questions féministes et juridiques*)
D. LECOULTRE: (*Documentation du Secrétariat féminin suisse*)
A. LEUCH: (*Politique fédérale, nouvelles fédérales, voletions populaires, articles de fonds, nouvelles suisses, etc.*)
Marg. MAIRE: (*Etudes bibliographiques et historiques*)
Fanny MAY: (*Comptes rendus, adaptations, variétés, etc.*)
A. DE MONTEL: (*Compte rendus, traductions, adaptations, questions sociales, nouvelles suisses, etc.*)
Hélène NAVILLE: (*Littérature, poésie*)
PENNELLO: (*Comptes rendus d'exposition à Genève*)
L. PÉROLAZ: (*Etudes littéraires*)
Simone PIERRE: (*Variétés, croquis, questions d'éducation féministe*)

- M. L. PREIS: (*Etudes et critiques littéraires, comptes rendus divers, traductions, etc.*)
Antoinette QUINCHE, avocate: (*Questions féministes et juridiques*)
Dr. Mariette SCHAEZEL: (*Moralité publique, éducation sexuelle, etc., etc.*)
Marg. SIEGFRIED: (*Comptes rendus divers, adaptations et traductions, etc.*)
Emilie TREMBLEY: (*Etudes littéraires et historiques, comptes rendus bibliographiques, etc.*)
Valentine WEIBEL: (*Comptes rendus divers, variétés, etc.*)

Correspondantes dans les cantons romands:

- Vaud: Mme S. BONARD.
Neuchâtel: Mme JEANRENAUD.
La Chaux-de-Fonds: Mme CHALLANDE.
Fribourg: Mme DERRON-ULLIAC.
Jura bernois: Mme L. PÉROLAZ.
Valais: Mme I. von ROTEN.
Tessin: Mme VOLONTERI.

...puis toutes les Associations et organisations qui nous envoient régulièrement de leurs nouvelles et mettent leur documentation à notre disposition: Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, Association suisse pour le Suffrage féminin et ses Sections, Cartel d'Hygiène sociale et morale, Association des Femmes universitaires, Groupement la Femme et la Démocratie, Secrétariat féminin suisse et ses trois Sections, Unions des Femmes de Genève, Lausanne, et d'autres encore...
...puis, enfin, tous ceux et toutes celles, collaboratrices et collaboratrices spéciales et spécialisées auxquels nous ferons appel dans le courant de l'année qui vient, souhaitant toujours que, d'occasionnelle, leur collaboration devienne régulière pour le développement et l'amélioration de notre journal.

les passionne pas, mais leur cerveau est tendre. Cela entre, cela reste, et permet plus tard d'ouvrir de nouveaux horizons.

De l'éducation, des concours, voilà ce qu'aiment les enfants: qui fera le meilleur repas avec la même dépense ? Qui fera le meilleur repas avec des denrées identiques ? Qui épichera les légumes le plus vite, le plus proprement, le plus économiquement ? Que les enfants elles-mêmes proposent des concours. En un mot, faire travailler le cerveau autant et plus que les mains. Apprenons-leur à préparer admirablement des plats simples, au lieu de rater des plats compliqués, à proportionner les plats au nombre des convives afin d'éviter les déplorables restes, à manger en leur saison les légumes frais, au lieu de faire de coûteuses conserves, enfin à travailler judicieusement et efficacement.

Quand les bases sont solides, chacune aura son tour de main, selon les circonstances, ses moyens, son temps, mais son travail la satisfera davantage que si elle se borne à imiter servilement les gestes de la maîtresse. Apprenons-leur aussi que très peu salir est bien plus intéressant que beaucoup nettoyer, et que prévoir est le plus sûr moyen d'éviter les ennuis et le surmenage.

J. DERRON-ULLIAC.

EN FRANCE: L'égalité de droit des femmes fonctionnaires

La France a été un des derniers pays civilisés à accorder le droit de vote aux femmes, mais la 4^e république marche, par contre, dans la voie de l'égalité des sexes, à pas plus rapides qu'aucun autre pays (U.R.S.S. et pays de l'Est européen non compris).

Nous avons déjà signalé l'arrêté égalisant les

salaire féminins et masculins pour un travail égal.

La loi No 46-2294 du 19 octobre 1946, relative au statut général des fonctionnaires et votée par la 2^e Constituante, content à son tour plusieurs dispositions intéressantes au point de vue féministe. C'est d'abord la disposition du principe de l'article 7:

« Aucune distinction pour l'application du présent statut n'est faite entre les deux sexes sous réserve des dispositions spéciales qu'il prévoit ».

Quelles sont les dispositions spéciales ?

« Il existe en outre, à l'égard du personnel féminin une disponibilité spéciale » (art. 114, al. 2).

« La mise en disponibilité est accordée de droit à la femme fonctionnaire ayant au moins 2 enfants, dont l'un est âgé de moins de 5 ans, ou frappé d'une infirmité exigeant des soins constants, et demandant pour les élever, à quitter temporairement les cadres de son administration. Cette mise en disponibilité dont la durée est de 2 ans, peut être renouvelée à la demande de l'intéressé aussi longtemps que sont remplies les conditions du 1^{er} alinéa du présent article. (art. 120).

« Le fonctionnaire mis en disponibilité sur sa demande n'a droit à aucune rémunération. Toutefois, dans le cas prévu à l'article 120, la femme fonctionnaire perçoit la totalité des allocations du Code de la famille » (art. 121).

Enfin l'article 140 stipule qu'il sera procédé:

1^o Par voie de décret soumis à la ratification du Parlement avant le 31 décembre 1946 à l'organisation d'institutions sociales dans les administrations ou services publics et à la fixation des règles applicables aux fonctionnaires en matière de sécurité sociale, en ce qui concerne notamment les risques (maternité).

2^o Par des lois ultérieures à la réforme de la loi du 14 avril 1945 (sur les pensions (réd.) et garantissant les droits des femmes fonctionnaires.

pour voir surgir ces êtres conventionnellement célèbres avec l'intensité personnelle que leur confère la passion orageuse, qui se croit apaisée, d'un rival à l'âme chagrine.

Moins de détachement qu'il ne voudrait convenir — plus de succès qu'il ne le reconnaît — un dépassement moins total qu'il ne le croit fait apparaître cet *Enterre vif* en pleine action au sein de l'après-guerre. Il n'oublié même pas de faire son compliment aux dames et c'est d'entre les meilleurs qui soient:

« Les femmes qui auront le plus marqué pour moi, celles auxquelles je pense avec le plus de plaisir dans ma vieillesse... sont celles qui... m'ont retenue par leur jugement, par leur personne morale, ou charmé par leur esprit, leur grâce, leurs dons artistiques ».

M. G. M.

Documentation professionnelle

La profession de sage-femme

La Société suisse des sages-femmes qui, en tant qu'association professionnelle a, entre autres tâches, celle de défendre les intérêts professionnels et économiques de ses membres procéda, en 1944, avec le concours du Secrétariat féminin suisse, à une enquête sur les conditions d'en-

Lettre de Damas

(suite et fin)

Fréquemment elles choisissent aussi des universités étrangères, soit celles du Caire ou d'Alexandrie, soit, dans l'espérance de faire leur doctorat en France ou en Amérique, l'Université Française ou l'Université américaine de Beyrouth. Dans les salles de cours, au laboratoire ou dans la bibliothèque, elles travaillent côté à côté avec les jeunes gens. Évidemment, comme chez nous, du reste, le mariage met souvent fin à ces ambitions. Pourtant, une de mes jeunes amies continue avec son mari ses études de droit, à peine interrompues par leur lune de miel. Une autre, Mme Burhan Tarazi, l'unique avocate de Damas, animée d'ambitions étendues, est allée faire un stage prolongé dans une étude à Londres. Tout ceci aurait été presque impossible il y a quelques années et dans son ensemble interprète le nouvel état d'esprit de la jeune Arabe.

Un autre symptôme caractéristique se fait remarquer depuis que les voyages sont redevenus plus faciles. Avant la guerre, les familles aisées passaient les vacances d'été à la montagne, y louant une maison, où elles menaient à peu près la même vie cloisonnée qu'en ville. Petit à petit on a pris goût à s'installer à l'hôtel. Simultanément les voyages de noces au Liban tout proche devinrent à la mode — souvent en compagnie de la belle-mère, au moins dans les premiers temps. Aujourd'hui la Palestine ou l'Egypte sont devenues de rigueur, pour ceux qui tiennent à leur réputation mondaine et seules les restrictions des transports excluent pour le moment l'Europe.

Toutes ces impressions variées ne manquent pas d'exercer leur influence et d'éveiller de nouveaux intérêts. La tendance à observer moins strictement, en cercle intime, la séparation des sexes y contribue beaucoup. Autrefois je comptais à peine 5 ou 6 de mes amies musulmanes que je pusse recevoir en présence de mon mari. Parfois, lorsque un de nos amis venait de se marier, c'était une chose toute naturelle, même si nos relations étaient les plus cordiales, qu'il ne présentait sa jeune femme qu'à moi seule. Aujourd'hui les réunions mixtes ne sont plus du tout rares; la gêne et les manières hésitantes qui y avaient dominé au début ont fait place à des conversations aisées et animées sur des sujets les plus divers.

Évidemment, il faut se garder de généraliser cette esquisse brossée rapidement à grands traits. Dans certains milieux conservateurs de la bourgeoisie aussi bien que dans la grande masse, bien des préjugés et d'anciennes traditions persistent toujours sur la vie de la femme. Beaucoup de parents désirent marier leurs filles aussi tôt que possible considérant comme superflue une éducation qui dépasse le strict nécessaire. Donc, il n'est point surprenant qu'en rencontre des mamans âgées de 16 ans. Mais l'exemple de ces femmes qui ont su franchir les barrières, et la lutte inlassable qu'elles mènent pour l'égalisation des autres ont donné des résultats. En les appréciant, n'oublions pas qu'en ce qui concerne la femme n'est qu'un des aspects d'une transition générale et difficile, dont nous sommes les témoins. Nandy RONART.



Publications reçues

Tristan TZARA: *Terre sur terre*. Genève-Paris 1946. Edition des Trois Collines.

...je vais toujours tentant les chutes les plus certaines, ne suis-je celui qui de loin se voit vivre et périr.

je suis cheval je suis rivière
j'avance mal je vis quand même

Tristan Tzara, l'inventeur de la poésie dadaïste, surgit pendant la première guerre mondiale d'un café de Zurich désormais célèbre, réapparaît aujourd'hui à Genève avec son volume de poèmes *Terre sur terre*, illustré, par André Masson, de compositions gravées plus décoratives que suggestives. A sa manière, il appelle la paix: « que la terre advienne de son règne ».

M. G. M.

gagement et de travail des sages-femmes en Suisse. Elle espère, ainsi, éveiller l'intérêt des autorités et du public et faire appel en même temps à leur compréhension pour les difficultés et les voeux à réaliser, résultant des conditions d'existence si peu satisfaisantes de la sage-femme en Suisse.

Nous avons expédié aux fins de cette enquête deux questionnaires différents: un destiné aux autorités cantonales compétentes, l'autre à 2300 sages-femmes. Toutes les autorités et presque la moitié des sages-femmes nous envoyèrent leur documentation fort précieuse.

A titre d'introduction, nous avons élaboré une brève table de comparaison des différentes législations cantonales; elle nous montre combien la formation et les conditions de travail sont différemment réglementées dans les 24 cantons et demi-cantons ou, parfois, même pas du tout réglementées. Ces données portent sur la formation, le perfectionnement professionnel de la sage-femme, sur les possibilités d'exercer sa profession, sur les obligations de la commune envers la sage-femme, entretien et renouvellement de l'équipement, taxes, soldes et pension de retraite.

Une classification d'après l'état-civil et l'âge de la sage-femme nous révèle que la moitié est mariée. L'âge de 90 % des sages-femmes varie entre 30 et 70 ans, celles-ci sont assez régulièrement

Résolutions du Congrès d'Interlaken

(Suite et fin)

9) Emigration.

a) L'Alliance Internationale des Femmes, réunie à Interlaken en août 1946.

Considérant que le problème de l'émigration est un de ceux qui à l'heure actuelle sollicite le plus la sympathie du monde, que cette question doit être traitée et sa solution doit être appliquée avec autant de prévoyance qu'il est nécessaire pour éviter de léser les uns en favorisant les autres.

Et désirant trouver la solution de cette question de la manière la plus équitable pour tous ;

1. Demande aux pays en possession de vastes territoires riches et non exploités et qui en même temps manquent de main-d'œuvre d'accueillir le plus grand nombre possible de réfugiés.

2. Prend note avec satisfaction que certains pays de l'Amérique du Sud (Chili, Venezuela) ouvrent leurs portes aux émigrés de tous pays et offrent aux colons qui désirent s'installer chez eux des terrains et les facilités d'exploiter ceux-ci.

3. Espère qu'aucun pays ne tentera d'imposer l'immigration dans un pays quelconque contre la volonté de ses habitants.

b) L'Alliance Internationale des Femmes réunie à Interlaken en août 1946.

Demande instamment aux nations d'apporter une solution radicale et généreuse au problème des Apatrides, des Réfugiés et des déplacés. Des millions d'entre eux sont aujourd'hui sans foyer, sans travail et sans espoir. Leur situation ne s'est pas améliorée et demeure tragique. Les souffrances morales et physiques qu'ils endurent imposent aux Gouvernements la nécessité d'élaborer des plans plus vastes d'émigration.

Femmes britanniques dans la vie publique

Le 16 janvier, lors de la conférence de Miss Margaret Bondfield, il régnait à la Salle Centrale une atmosphère particulière. Public féminin, public féministe, a-t-on écrit ailleurs, c'est bientôt dit, il y avait quelque chose de plus. On sentait que l'auditoire n'était pas simplement curieux de voir une femme qui, à la force du poignet, a réalisé une carrière étonnante, mais qu'il attendait, avec espoir, ce qu'elle avait à dire pour calmer l'anxiété des esprits réfléchis et prévoyants, à un moment où l'avenir du monde semble bien sombre.

La conférencière n'a pas déçu cette attente. Après avoir montré l'activité et le dévouement des femmes anglaises pour toutes les tâches de guerre, elle réaffirma ce que l'on a dit maintes fois, que cette collaboration (qui contribua pour une grande part au salut de l'Angleterre), avait été possible grâce à l'organisation préalable des femmes anglaises et à leur coopération depuis de longues années dans la vie publique.

Ce témoignage, apporté, en personne, par une représentante « chevronnée » du peuple anglais, est précieux pour notre cause ; il donne la preuve toujours contestée par nos électeurs suisses, que les femmes peuvent vraiment agir de façon décisive et utile pour résoudre des problèmes qui se posent à tous les peuples, dans la situation actuelle.

Que l'on pose la question de la lutte des classes, du service domestique, (qui menace la vie de la famille même), celle de l'enseignement complémentaire aux adultes, celle des salaires féminins, ou même des « displaced persons », on constate que les femmes, lorsqu'elles joignent des droits politiques, trouvent des solutions, qu'elles cherchent à les rendre de plus en plus adéquates et qu'elles ont en main les moyens de les mettre en œuvre. Ces moyens-là, nous manquent, à nous autres femmes suisses, et chaque fois que nous voulons obtenir quelque chose, il faut remuer des montagnes grosses comme la Jungfrau. Ainsi, Miss Margaret Bondfield dispensa le courage et l'optimisme que l'on était venu chercher. Au cours de son existence, elle a vu s'accomplir des réformes qui, dans sa jeunesse apparaissaient comme des rêves insensés, elle peut donc affirmer que l'esprit de solidarité, la bonne volonté et la foi, mis au service des causes justes, sont des leviers de réussite irrésistibles.

A. W. G.



DE-CI, DE-LA

Fixée dans les environs de Lausanne, une Hollandaise, Mme Lisbeth Doyer, faisait pour plaisir de la céramique ; la guerre vint qui la sépara de sa famille et l'obligea à se débrouiller ; elle a pris des leçons avec Bonifas, à Genève, et se construit maintenant à Epalinges un atelier et un four très bien équipé qui lui permettront de faire des pièces de céramique aussi personnelles que bien dessinées, bien colorées, bien cuites. Elle expose, ces jours-ci, à Lausanne chez Mme H. Cuénoud, dans sa boutique d'art rustique suisse, de charmantes choses faites pour réjouir les yeux : plaques, masques, poisons, boutons de céramique généralement colorés, au dessin très pur, le tout dégageant une incontestable impression d'harmonie et de goût très sûr.

S. B.

Dentistes scolaires.

Mme Christiane de Loës et Mme Elisabeth Dind ont été nommées dentistes scolaires à Lausanne.

Une bonne nomination.

Mme Annie Dutoit, avocate à Lausanne, a été nommée par le Conseil d'Etat membre-suppléant de la commission cantonale d'interne administratif.

Cette commission, créée en vertu de la loi du 8 décembre 1941 sur l'interne administratif, est composée de trois membres et de deux suppléants ; la loi permet d'interner les prostituées et les souteneurs d'habitude, les personnes qui trouvent dans le jeu clandestin une partie appréciable de leurs moyens d'existence, les gens qui s'adonnent à l'inconduite et à la fa-



rement réparties de 10 ans en 10 ans.

Un autre chapitre traite du revenu des sages-femmes ; on distingue, suivant leur position, entre les sages-femmes employées par la commune et celles qui pratiquent librement ou en clinique. Force nous est de reconnaître qu'en moyenne le revenu annuel des sages-femmes varie entre 500 et 2000 francs. La plupart sont donc dans l'obligation d'avoir une autre occupation afin de pouvoir subvenir à leurs besoins en complétant leur maigre salaire : travaux agricoles, ménage, soins aux malades ou aux nouveaux-nés ; en ce qui concerne certains de ces travaux, on se demande s'il ne faudrait pas y renoncer car ceux-ci abîmant les mains, ne sont pas favorables à l'exercice de la profession. Une sage-femme déclare très justement à ce sujet : « Je sais parfaitement qu'il n'est pas très hygiénique de nettoyer un bâtiment d'école mais mon salaire n'est pas suffisant ».

On a pu de même établir à quel milieu les époux des sages-femmes appartiennent généralement, combiné d'enfants, comporte leur famille et dans quelle mesure les sages-femmes célibataires, divorcées ou veuves doivent pourvoir à l'entretien de tiers au moyen de leur pauvre salaire et, ce dernier cas est fréquent.

Le chapitre suivant envisage l'avenir de la profession. Nous y exposons nos vœux et nos postulats en vue d'améliorer la condition de la sage-femme.

d'hui sans foyer, sans travail et sans espoir. Leur situation ne s'est pas améliorée et demeure tragique. Les souffrances morales et physiques qu'ils endurent imposent aux Gouvernements la nécessité d'élaborer des plans plus vastes d'émigration.

Le Congrès demande instamment aux Gouvernements de se charger d'établir les Réfugiés dans des régions appropriées. D'assurer leur transport, de les accepter avec leur famille. Les aider à prendre place dans la vie et leur nouvelle patrie et de leur accorder peu à peu tous les droits civiques.

Le Congrès dans un esprit de solidarité humaine fait appel aux femmes pour qu'elles prennent une part active à la solution de ces problèmes.

Ce que veulent nos gymnastes féminins et leurs autorités

L'Association fédérale de la gymnastique féminine est en quelque sorte un robuste drageon issu de la Société fédérale (S.F.G.) qui célébra le centenaire de sa fondation en 1932 lors de la fête fédérale d'Aarau. Celle-ci la soutient et l'encourage par des subсидes. Une société est-elle momentanément troublée dans son activité par manque de direction technique, elle peut avoir recours aux services d'un moniteur itinérant, pour le déplacement duquel elle reçoit une modeste subvention. Est-elle, par ailleurs, dans la gêne pour se procurer un minimum d'engins (anneaux, ballons, matériels de jeux), sur sa requête, la S. F. G. lui vient en aide. En outre, c'est elle encore qui pourvoit, d'entente avec la Commission technique, à l'organisation et au financement des cours d'initiation, de formation et de perfectionnement des moniteurs et monitrices des sociétés féminines. Par contre, c'est aux techniciens de l'association féminine qu'appartient la tâche d'établir la matière et le programme de ces cours-là. Ces derniers sont donnés chaque année et s'adressent à tous les dirigeants techniques des sociétés. Ils peuvent ainsi venir renouveler, aérer, améliorer leurs moyens d'enseignement. C'est là une garantie de l'excellence des leçons qui se donnent au sein de nos sections de

gymnastique. Moniteurs et monitrices sont préparés à être autant des éducateurs que des entraîneurs et des conseillers dans cette discipline.

N'oublions pas que les chefs techniques fédérés sont presque tous des pédagogues qui étudient constamment ce qui physiologiquement et psychologiquement, semble le mieux convenir au développement du corps féminin. Exercices de pas, de sautilles pour assouplir les jambes ; travail au plancher ou à terre pour fortifier le bassin et les hanches ; suspensions, élans et balancements aux anneaux ou à la barre fixe pour les épaules et les bras ; sauts, courses, jets du boulet et jeux pour développer le courage, la décision, la volonté et l'esprit d'équipe, enfin natation, patinage et sports d'hiver pour préparer le corps à « tenir » contre les traîtrises du froid, des frimas et de l'eau.

Il faut souligner ici que tout le programme, qui sera détaillé à l'occasion des divers cours, se maintient et évolue en respectant la méthode de la gymnastique féminine qui ne vise qu'à assouplir, fortifier, préparer la femme à ses devoirs de mère, à faire face à ses innombrables besoins ménagers, à lui fournir les moyens physiques de résister solidement aux heures les plus critiques de la vie, à jouter enfin d'une vieillesse exempte d'infirmités.

Et nos autorités centrales veulent que 1947 soit une année d'essor, d'intérêt et de confiance pour la gymnastique féminine. Une grande action de propagande est déclenchée sur tout le territoire suisse par les sections fédérées, les comités et tous les membres, aux fins d'amener à l'association féminine de la gymnastique forces numériques nouvelles, équilibre, santé et bonheur à notre sexe préfond faible.

Que 1947, année de la Fête fédérale des gymnastes à Berne, puisse dessiller les yeux de toutes et de tous.

Alf. P.

Brochures reçues

J. M. LECHNER : *Un projet rationnel de financement de l'Assurance-vieillesse*. Genève, Librairie Naville. Aide aux émigrés. Rapport annuel. 25, rue Pierre-Fatio. Genève.

la possibilité, sans une trop grande perte de temps, de desservir ces diverses agglomérations.

Les difficultés sont plus grandes dans les régions montagneuses, toutefois ce sont ces régions qui devraient pouvoir compter sur des sages-femmes très bien formées ; celles-ci seront en effet appelées à être plus qu'une simple sage-femme, du fait que médecins et infirmières sont difficiles à atteindre, elles devront enseigner la puériculture, donner des conseils aux mères, des soins aux malades.

Nous n'avons donné ici qu'un bref aperçu sur le contenu de cette brochure, elle comporte en outre 17 tables très intéressantes qui exposent les prescriptions cantonales citées dans les différents chapitres ainsi que différentes opinions des sages-femmes elles-mêmes. Mme G. Niggli, la secrétaire du Secrétariat féminin suisse, bien connue dans les cercles d'étude des questions professionnelles et dans les cercles de l'orientation professionnelle a mis son expérience et sa dextérité au service de cette grande tâche. On ne peut que vivement recommander cet écrit aux autorités et à toute personne qui s'intéresse à la cause des sages-femmes, cause qui est en étroit rapport avec la santé du peuple.

E. S.

P. S. L'association suisse des sages-femmes se fera un plaisir d'envoyer gratuitement un exemplaire de cette brochure en allemand aux associations-membres du Secrétariat que la ques-



Trousseaux
Rideaux
Lingerie fine
Chemisiers
Peignoirs
Buisson
Paisant s.a.
3, R. DU RHÔNE - GENÈVE -



Liste d'ouvrages nouveaux :

		ICHA compris
CARNegie.	Comment se faire des amis . . .	Fr. 4,50
L. BROMFIELD.	Anna Bolton . . .	6,25
MAZO DE LA ROCHE.	La vraie maison	5,85
J. ROY.	La valiée heureuse	6,75
N. SHUTE.	Prisonnier du passé	5,—
CAVIN.	Kaj Munk . . .	4,75
E. GOUDGE.	Le pays du dauphin vert . . .	* 7,50
	chez	



tion intéresserait. Nous prions ces associations de s'annoncer.

Secrétariat féminin suisse.